

LE TOUT A L'EGOUT : UN TERME A EVITER !

Le terme de « tout à l'égout » donne l'impression que l'on peut déverser ce que l'on veut dans les égouts. L'usager que l'on est, est tenu d'observer certaines précautions car tout ne peut pas aller à l'égout.

Ainsi le réseau n'est pas destiné à recevoir les déchets domestiques, même s'ils sont liquides.

Certains de ces produits, tels que les acides, les sodes, les produits phytosanitaires, les médicaments, et d'une manière générale, les substances toxiques ou inflammables peuvent **mettre en danger la vie des personnels** chargés de l'entretien de ses réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

D'autres produits, tels que les huiles de moteur, les huiles végétales, les peintures, les vernis, peuvent générer des **dysfonctionnements des stations d'épuration** et ainsi être la cause de pollutions des rivières.

Seules les eaux vannes (WC) et sanitaires (vaisselles, lessives, douches) doivent être rejetées dans le réseau d'assainissement. Tous les autres déchets domestiques liquides doivent être amenés à la déchetterie.

Ils ne doivent pas d'avantage être rejetés dans les grilles pluviales car ils peuvent provoquer de **graves pollutions**.



Les grilles pluviales et avaloirs ne sont pas raccordés au réseau d'eaux usées, mais à la rivière !



Le déversement direct dans l'égout public par l'intermédiaire des regards de visite et des bouches-avaloirs **est strictement interdit.**

SOYONS VIGILANT !